

Créteil, le 16 décembre 2019

Réf. : 2019-180

Emmanuel Macron
Président de la République

Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

Christian FAVIER,

Président
du Conseil départemental
du Val-de-Marne

//HÔTEL DU DÉPARTEMENT
21-29, av. du Général-de-Gaulle
94054 Créteil cedex
Tel : +33 1 43 99 70 01
Fax : +33 1 43 99 70 06
christian.favier@valdemarne.fr
www.valdemarne.fr

Monsieur le Président,

Le Mardi 4 décembre 2019, le Conseil constitutionnel a annoncé le dépassement du seuil du million de signataires dans le cadre de la procédure de référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris.

Les Val-de-Marnaises et Val-de-Marnais ont été plus de 36 000 à s'engager dans cette formidable dynamique démocratique aux côtés des élus locaux et des parlementaires du Val-de-Marne toutes sensibilités confondues. Ils et elles se sont mobilisées malgré l'absence de débat public et de campagne nationale d'information sur l'existence de cette procédure.

Ce fort engouement pour le Référendum d'Initiatives Partagées dans notre département est à mettre en lien avec les répercussions directes qu'aurait la privatisation de l'Aéroport d'Orly, en termes de qualité de vie, d'emploi, de protection de l'environnement.

Le seuil du million de signataires atteint, dans un contexte social particulièrement tendu, il apparaît indispensable que vous teniez vos engagements pris le 25 avril 2019 à propos d'un abaissement du seuil à atteindre pour enclencher une procédure de référendum.

Vous seul avez le pouvoir d'engager un référendum d'initiative partagée sur l'avenir d'Aéroports de Paris, dans le cadre de l'article 11 de la Constitution.

Cette décision constituerait un acte fort, à même de retisser d'indispensables liens de confiance entre les Françaises et Français et les institutions démocratiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes hautes salutations républicaines.



Christian FAVIER